

DELIBERATION CA022-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 17 mars 2015

Objet de la délibération Cotisation annuelle 2015 à l'UNAM

Le conseil d'administration réuni le 26 mars 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La cotisation annuelle 2015 à l'UNAM, d'un montant de 34 000 € TTC, est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 21 voix pour.

Fait à Angers, le 30 mars 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers

Signé

La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 30 mars 2015 / Mise en ligne le 30 mars 2015

FACTURE No14.0

REGLEMENT

Chèque : à l'ordre DE M. L'AGENT COMPTABLE DE L'UNAM, à adresser à :

Virement : AU COMPTE DU TRESOR PUBLIC
AGENT COMPTABLE DE L'UNAM
CODE BANQUE : 10071
CODE GUICHET : 44000
N. COMPTE : 00001000910 / CLE : 48

UNIVERSITE D'ANGERS

40 rue de rennes
BP 73532
49035 ANGERS

Cotisation 2015 Membre Fondateur

Prestations	Référence	Qté	Prix U. HT	TVA	Montant HT
Contribution 2015 des Membres Fondateurs selon délibération du CA n°2014-CA024 du 28/11/2014	Cotisation 2015	4,00	8 500,000	0,00 %	34 000,000

TOTAL HT	34 000,00 EURO
TVA	0,00 EURO
TOTAL A PAYER	34 000,00 EURO

Informations internes

Devis associé :
Titre :
Ligne budgétaire prestataire : LUNAM / 900 / 1-PIL / 1 - GOUV
Référence : 2015-900-1-PIL-11

Signature et cachet de l'ordonnateur

Le Président


Jacques GIRARDEAU